

SUPERMOTO

Classe MINIMOTARD : dispositions particulières

Préambule

La classe MINIMOTARD a été créée dans le cadre du projet « *Promotion, découverte, initiation et perfectionnement de la pratique du motocyclisme en Fédération Wallonie-Bruxelles* »

Ce projet comporte, parmi ses objectifs principaux, la formation des jeunes à la pratique motocycliste, depuis l'initiation de base jusqu'à y compris l'aide à la compétition de haut niveau.

Un des stades de cette formation passe par l'apprentissage des différentes techniques liées à la conduite en course, quelle que soit la discipline envisagée par le pratiquant. A cet effet, il est primordial, aussi bien en supermoto que dans les autres disciplines existantes, d'organiser des épreuves spécifiques à cette période d'apprentissage en tenant compte de certaines adaptations nécessaires à l'objectif recherché (suivi par des moniteurs brevetés, circuit adapté, âge des concurrents, cylindrée des machines, ...)

Réglementation

La classe MINIMOTARD est reprise en tant que course complémentaire d'une épreuve de SUPERMOTO dans le cas où l'épreuve est organisée sur plus d'un jour. Cette classe peut aussi être intégrée dans une journée où un organisateur organise par exemple une journée complémentaire comportant des entraînements.

Un moniteur breveté ADEPS (niveau 2 ou MSIn) déterminera et inspectera le circuit réservé au MINIMOTARD, et assurera le rôle de consultant auprès du directeur de course pour le déroulement de la partie de l'épreuve concernée par cette classe.

Parcours

En cas de force majeure, le parcours pourra être modifié à tout moment de la manifestation, sur décision conjointe du moniteur breveté ADEPS, du directeur de course et du comité d'organisation.

Participants

La date de l'épreuve est à prendre en référence lors de la définition de l'âge prescrit.

Les courses « MINIMOTARD » sont accessibles aux coureurs dont l'âge est compris entre 8 et 14 ans inclus.

La participation à cette classe est ouverte :

1. aux détenteurs d'une licence Nationale MINIMOTARD à l'année émise par la FMWB (110€) ou par la VMBB.
- 2 aux coureurs belges, moyennant la délivrance d'une licence valable pour une manifestation d'un montant de 45€, souscrite via magelan.
- 3 aux coureurs belges, moyennant la délivrance sur place le jour de l'épreuve, d'une licence valable pour une manifestation d'un montant de 55€. Le document nécessaire sera téléchargeable via le site de la FMB. Ce document comporte une autorisation parentale qui DOIT être légalisée par l'administration communale.

Motocycles

Motocycles admis:

De 8 jusqu'à 10 ans : uniquement 65cc

De 10 à 14 ans inclus : de 65 cc à 85 cc en 2Temps ou de 85cc à 150 cc en 4Temps

Pas de spécifications particulières pour les dimensions des roues.

Périodes de roulage

Essais : 5 minutes essais libres + 10 minutes essais chronométrés

Courses : manches de 12 minutes + 1 tour (maximum 2 manches par jour)